

13190/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 octobre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 octobre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du conseil relative à une mesure d'assistance au titre de la facilité européenne
pour la paix afin de soutenir les forces armées mauritaniennes**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes